

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2025.

- Lundi 13 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 3 mars
- Lundi 7 avril
- Lundi 5 mai
- Lundi 2 juin
Lundi 7 juillet
- Lundi 4 août
- Lundi 8 septembre
- Mercredi 1^{er} octobre
- Lundi 10 novembre
- Lundi 1^{er} décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Mireille Couture,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Isidore, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4^e) jour du mois de décembre 2024, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière